

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

N° de la demande : .....  
 Déposée le : .....  
 Références du dossier : .....

**Demande de copie de documents <sup>(1)</sup>**  
 (pour la période antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956)

INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR <sup>(2)</sup>
<input type="checkbox"/> hors formalité <input type="checkbox"/> sur formalité. Descriptif sommaire de la formalité ou de l'opération juridique : ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... Adresse courriel <sup>(3)</sup> : ..... Téléphone : ..... A ..... , le ..... Signature

COUT DE LA DEMANDE	
Nombre de copies de documents demandées : .....	..... x ..... € = ..... €
Frais de renvoi : .....	..... €
<input type="checkbox"/> règlement joint <input type="checkbox"/> compte usager	<b>TOTAL =</b> ..... €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
<input type="checkbox"/> numéraire <input type="checkbox"/> chèque ou C.D.C. <input type="checkbox"/> mandat <input type="checkbox"/> virement <input type="checkbox"/> utilisation du compte d'utilisateur : .....	<b>QUITTANCE :</b> .....

DESIGNATION DES DOCUMENTS						
N° d'ordre	Volume	Numéro	Date de la formalité	Nature du document	Service de la publicité foncière compétent à la date d'exécution de la formalité	Réservé à l'administration
1						
2						
3						
4						
5						

<sup>(1)</sup> Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière compétent.  
<sup>(2)</sup> Identité et adresse postale.  
<sup>(3)</sup> Uniquement pour les usagers professionnels.

**IDENTIFICATION DES PERSONNES** (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité du service de la publicité foncière – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié ; art. 85-2 §2 du décret du 14/10/1955 modifié)

N°	Personnes physiques : Nom Personnes morales : Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social <sup>(1)</sup>	Date et lieu de naissance N° SIREN
1			
2			
3			

**DÉSIGNATION DES IMMEUBLES** (toute erreur dans la désignation des immeubles dégage la responsabilité du service de la publicité foncière – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1				
2				
3				
4				
5				

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

**RESTITUTION DE LA DEMANDE**

En application de l'article 10 du décret modifié n°55-22 du 4 janvier 1955, la documentation à utiliser pour répondre à votre demande n'est plus conservée par le service de la publicité foncière. Je vous invite à vous rapprocher du service départemental d'archives de <sup>(2)</sup> .....

.....  
où cette documentation peut être désormais consultée.

**DEMANDE IRREGULIERE**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- défaut d'indication de la nature du renseignement demandé       demande non signée et/ou non datée  
 défaut de paiement       insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles  
 demande irrégulière en la forme       autre : .....

**REPOSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

Dans le cadre de la présente demande il n'existe dans la documentation :

- aucun document ou formalité.  
 que les documents dont copies sont ci-jointes dans un état comportant : ..... pages ..... formalités.

le.....,

*Pour le service de la publicité foncière,  
le comptable des finances publiques,*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

<sup>(1)</sup> Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

<sup>(2)</sup> Coordonnées du service départemental d'archives.